

Le 12 février 2014

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 12 février 2014 à 13 h 30 sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	844	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 433	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 672	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	712	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 727	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 102	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	512	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	686	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 802	5	Jean-Noël Bergeron	Présent
Ville de Princeville	5 892	4	Gilles Fortier	Absent
Villeroy	470	1	Michel Poisson	Absent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2014
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Portrait de l'organisation municipale dans le Centre-du-Québec
 - 6.2 Transport collectif – Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec

Le 12 février 2014

- 6.3 Engagement de la MRC – Fonds local de solidarité (FLS)
- 6.4 Plan triennal Bouger en famille
- 6.5 Parc régional des Grandes-Coulées
 - 6.5.1 Autorisation de signature pour une demande d'aide financière à Héritage faune
 - 6.5.2 Demande d'aide financière au programme EPRT pour l'aménagement d'une piste d'hébertisme au Parc régional des Grandes-Coulées – Autorisation de signature
 - 6.5.3 Approbation du Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional des Grandes-Coulées
- 6.6 Adoption du règlement n° 334 modifiant le règlement n° 302 établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la MRC de L'Érable
- 6.7 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Recommandation du comité d'analyse des soumissions reçues
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité d'Inverness (Règl. n° 1333-2013)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de la Ville de Princeville (Règl. n° 2014-252)
 - 7.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ de la municipalité de St-Pierre-Baptiste
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska – Modernisation du rôle d'évaluation
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Programme d'aide à l'entretien de la Route verte - Parc linéaire des Bois-Francis
- 11.0 Période de questions
 - 11.1 Dépôt d'un document par M. Yvon Bourque (Dossier 14-3933)

Le 12 février 2014

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-02-14-12458

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en ajoutant au varia le point suivant :

A.R.-02-14-12459

- Programme d'entretien de la Route verte – Parc linéaire des Bois-Francs

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Noël Bergeron, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2014 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-02-14-12460

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :
Portrait de l'organisation municipale dans le Centre-du-Québec

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec a le mandat d'établir et de mettre en œuvre un Plan quinquennal de développement (PQD) définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région, pour la période 2014-2019;

A.R.-02-14-12461

ATTENDU QUE dans ce contexte, les membres de la Table des préfets ont pris l'initiative de rédiger un portrait de l'organisation municipale sur le territoire des MRC du Centre-du-Québec afin de s'assurer de faire partie intégrante du processus;

ATTENDU QUE ce portrait a été transmis par la Table des préfets aux cinq MRC du Centre-du-Québec pour adoption en conseil lors de leur séance de février et que le document a été déposé au préalable pour validation auprès des membres du comité administratif, le 4 février dernier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Le 12 février 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude-Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption du portrait de l'organisation municipale dans le Centre-du-Québec tel que reçu le 23 janvier 2014 et de transmettre un exemplaire de cette résolution à la Table des préfets.

ADOPTÉ

Transport collectif - ATTENDU la reconduction du programme d'aide gouvernementale au transport
Demande d'aide collectif régional pour 2014 ;
financière au MTQ

A.R.-02-14-12462 ATTENDU le plan de développement du transport collectif de la MRC de L'Érable déjà approuvé par le ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de L'Érable demande, pour l'année 2014, une contribution financière au ministère des Transports en fonction des modalités du programme d'aide au transport collectif régional ;

QUE cette contribution demandée soit fixée à 100 000 \$;

QUE cette contribution soit basée à partir des revenus suivants :

- usagers du transport collectif de la MRC (2013) : 63 378 \$
- contribution de la MRC (2014) : 32 500 \$

ADOPTÉ

Engagement de ATTENDU QUE la SADC a procédé au transfert de la somme de 230 000 \$ suite à
la MRC – Fonds la dissolution du Fonds d'investissement local (FIL) pour la constitution du Fonds local de
local de solidarité solidarité (FLS) en décembre 2013;

A.R.-02-14-12463

ATTENDU QU'une somme de 3378,95 \$ est à recevoir de la SADC pour finaliser le transfert des actifs du Fonds d'investissement local (FIL);

Le 12 février 2014

ATTENDU QUE la MRC devra procéder au remboursement de 60 586 \$ à la SADC et 5 508 \$ à la Banque Nationale et par la suite transférer la balance des fonds au CLD de L'Érable pour la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS);

ATTENDU QUE, à la suite du transfert des fonds provenant du FIL, il manque toujours un montant de 40 700\$ à recevoir au CLD pour totaliser la somme de 250 000\$ qui représente l'appui du milieu;

ATTENDU QUE le CLD nécessite une confirmation écrite des partenaires financiers pour le montant de 250 000\$, dont les 40 700\$ provenant de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC s'engage à effectuer le transfert des fonds manquants au CLD, pour un montant de 40 700\$.

ADOPTÉ

Plan triennal
Bouger en famille Les municipalités seront sondées afin de connaître leur intérêt à accueillir l'événement. Ainsi, la MRC pourra planifier dans quelles municipalités se tiendra l'événement pour les années 2015, 2016 et 2017.

Parc régional
des Grandes-
Coulées - Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, la demande d'aide financière faite à Héritage Faune.

Demande d'aide
financière à
Héritage Faune -
Autorisation
de signature
A.R.-02-14-12464

ADOPTÉ

Demande
d'aide
financière ATTENDU l'existence du programme d'aide financière de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT);

au Programme
EPRT pour
l'aménagement ATTENDU QUE la MRC de L'Érable prévoit déposer un projet concernant l'aménagement d'une piste d'hébertisme comprenant vingt modules et deux abris repas au secteur de la Forêt Ancienne du Parc Régional des Grandes-Coulées;

Le 12 février 2014

d'une piste ATTENDU QU'une piste d'hébertisme viendrait consolider l'offre touristique du
d'hébertisme Parc régional et répondre aux besoins de la clientèle familiale et des groupes jeunes
au Parc régional (scolaire, camps de jour, scouts, etc.);
des Grandes-

Coulées – ATTENDU QUE le projet se chiffrera aux alentours de 55 000 \$ au total et
Autorisation nécessite une mise de fonds du promoteur d'au moins 20 %;

de signature

A.R.-02-14-12465 ATTENDU QUE le projet doit être déposé pour le 14 février;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande d'aide financière qui sera présentée au programme EPRT pour la réalisation d'une piste d'hébertisme au Parc régional des Grandes-Coulées;

Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à puiser jusqu'à un maximum de 11 000 \$ dans le Fonds vert afin de constituer la mise de fonds obligatoire de 20 % du coût total du projet.

ADOPTÉ

Approbation du Il est proposé par M. le Conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à
Plan d'aménagement l'unanimité que le Conseil de la MRC approuve le Plan d'aménagement et de
et de gestion du gestion du Parc régional des Grandes-Coulées et que celui-ci soit transmis au MAMROT.

Parc régional des
Grandes-Coulées

ADOPTÉ

A.R.-02-14-12466

Adoption du Il est proposé par M. le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité
règlement d'adopter le règlement n° 334 modifiant le règlement n° 302 établissant une tarification
n° 334 applicable pour les biens, services ou activités offerts par la MRC de L'Érable, tel que
modifiant le présenté par le secrétaire-trésorier.

règlement n° 302

ADOPTÉ

A.R.-02-14-12467

PIIRL – Recom- ATTENDU l'appel d'offres public lancé par la MRC de L'Érable dans le cadre de
mandation du l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
comité d'analyse

Le 12 février 2014

des soumissions
reçues
A.R.-02-14-12468

ATTENDU QU'un comité coordonné par le directeur général a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a reçue cinq propositions et que trois d'entre elles ont été jugées conformes;

ATTENDU QUE le compte rendu du comité est présenté au Conseil des maires et que les résultats obtenus par les trois soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Pointage final
Groupe ABS	4,45 points
WSP	7,31 points
Services exp inc.	5,97 points

ATTENDU QUE la recommandation du comité est d'octroyer le contrat d'élaboration du PIIRL à la firme WSP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable entérine la recommandation du comité à l'effet de retenir les services de la firme WSP pour élaborer le PIIRL au montant de 165 500 \$ avant taxes;

QUE cette offre soit acheminée au MTQ pour approbation dans le cadre du programme de soutien à l'élaboration d'un PIIRL;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tout protocole ou entente relative à la présente résolution et permettant l'octroi du mandat à la firme WSP.

ADOPTÉ

Aménagement :
Réglementation

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a adopté, le 10 septembre 2013, le règlement d'urbanisme no 133-2013, lequel modifie le règlement de zonage n° 122 de

Le 12 février 2014

d'urbanisme de l'ex municipalité du village d'Inverness, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et la municipalité l'urbanisme;
d'Inverness

A.R.-02-14-12469 ATTENDU QUE ledit règlement vise à définir l'usage « résidence de tourisme » puis à le permettre à l'intérieur du périmètre urbain du village;

ATTENDU QUE la MRC doit se prononcer sur ce règlement en ce qui concerne sa conformité eu égard au contenu du premier schéma d'aménagement de la MRC, vu son processus d'adoption terminé avant l'entrée en vigueur du nouveau SADR de la MRC, le 6 novembre 2013, telle qu'en témoigne la réception à la MRC d'une copie du règlement municipal le 8 octobre 2013 (par courriel);

ATTENDU l'avis favorable de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement à la MRC de L'Érable, concernant la conformité de ce règlement face au contenu du schéma;

ATTENDU QU'au premier schéma, les municipalités ont de fortes latitudes dans les choix d'aménagement à l'intérieur de leur périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve le règlement no 133-2013 de la municipalité d'Inverness concernant les « résidences de tourisme » dans le secteur du village et le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation ATTENDU QUE la ville de Princeville a adopté le 20 janvier 2014 le règlement d'urbanisme de d'urbanisme no 2014-252, lequel modifie le règlement de zonage no 432-89 de l'ex ville la Ville de de Princeville, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
Princeville

Le 12 février 2014

A.R.-02-14-12470

ATTENDU QUE ledit règlement de la ville vise à accroître légèrement la superficie d'une zone à vocation résidentielle (R-77) à même une zone à vocation mixte (M-75) afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE la MRC doit se prononcer sur ce règlement quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE les membres du présent conseil ont pris connaissance du rapport no 2014-PRI-2014-252 fourni par Carl Plante, responsable de l'aménagement à la MRC, relativement à ladite conformité, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE tel que mentionné dans le rapport de M. Plante, les habitations unifamiliales correspondent à des usages permis à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve le règlement no 2014-252 visant l'agrandissement de la zone R-77 à même la zone M-75 et le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Demande
d'autorisation
à la CPTAQ de
la municipalité
de St-Pierre-
Baptiste

Monsieur Bertrand Fortier informe les conseillers que la demande de la municipalité a été modifiée et qu'une résolution différente sera adoptée à une séance ultérieure.

Le 12 février 2014

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à
Rapport des l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
déboursés

A.R.-02-14-12471

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14001	Edith Vaillancourt (petite caisse déchetage)	400,00 \$
14002	Mun. Sainte-Sophie d'Halifax (pacte rural)	90 000,00
14003	CLDE (pacte rural)	5 600,00
14004	Corp. du transport la Cadence (entente)	11 374,06
14010	Médias Transcontinental (appel d'offres)	306,99
14011	Moto Performance 2000 inc. (réparation VTT)	204,17
14012	André Gingras (entretien déc.)	1 078,93
14013	MRC Lotbinière (service ingénierie)	1 292,00
14014	CPS Média inc. (offre emploi)	804,83
14015	M. Mario Juaire (avis publics 2013)	5,00
14016	Mme Sylvie Côté (avis publics 2013)	15,00
14017	M. Pierre St-Onge (avis publics 2013)	15,00
14018	Table de conc. pour les aînés de L'Érable (pacte rural)	10 000,00
14019	Accéo Solutions (support, formation)	635,24
14020	AGRCQ (adhésion 2014)	172,46
14021	Les Communications SRP inc. (service de réponse pour 6 mois)	793,33
14022	Déneigement Bernard Marcoux (déneigement parc)	2 242,02
14024	PG Solutions inc. (contrat entretien 2014)	4 667,98
14025	TVCE (adhésion 2014)	34,49
14026	Wilson & Lafleur Itée (abonnement annuel)	66,15
14027	Les Éditions Yvon Blais (abonnement 2014)	150,25
14028	SOCAN (droits et licence)	127,89
14029	Le Nouvelliste (abonnement)	215,84
14030	COMBEQ (adhésion 2014)	333,43
14032	9182-1710QC inc. J. Chandonnet (travaux débardage)	1 810,86
14034	SOMUM Solutions (contrat entretien -PAIR)	2 807,19
14035	Boucherie Thibault (repas conseil janvier)	206,96
14036	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	103,30
14038	Autobus Ro-Bo inc. (entente transport)	5 978,70
14039	Autobus L. Roy & Fils inc. (entente transport)	18 569,24
14040	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 235,00
14041	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	1 806,00
14042	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 200,00
14043	Féd. Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (cotisation 2014)	150,00
14045	Ciments Taschereau inc. (charge env.)	82,78
14047	Mun. de Villeroy (repas conseil sept)	242,16
14048	Vertisoft (banque heures oct-nov-déc 2013)	7 507,41
14049	EMC2 Corp. Of Canada (support serveur)	3 843,09
14051	Martin Laflamme (café)	67,90
14052	COMAQ (formation)	1 052,02
14053	SEAO-Construction (publication appel d'offres)	31,42
14057	Marie-Charlyn Bouffard (aide financière)	8 735,00

Le 12 février 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14058	CARÉ (commandite publicitaire 2013)	500,00
14060	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 387,00
14061	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 618,00
14062	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 424,00
14064	Sogetel (frais fibre optique)	7 917,26
14065	Transport Martineau & fils inc. (coupe de bois, transport)	34 492,50
14067	UTACQ (adhésion 2014)	250,00
14069	AOMGMR (adhésion 2014)	298,00
14070	Bibliothèques et Archives Nat. du Québec (photocopies)	131,83
14071	AIMQ (cotisation 2014)	293,19
14072	Gr. Agro-Forestier Lot-Még. Inc. (droit de passage)	1 500,00
14073	Chambre de commerce et industrie B-F et de l'Érable (part.financière)	850,00
14074	Société Mutuelle de Prévention inc. (gestion)	1 896,32
14075	M. Yvan Dubois (déneigement entrée principale)	250,00
14076	Ministre des Finances (loyer seuil)	<u>701,72</u>

Total : 240 473,91 \$

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
532798-532846	Paies semaine du 29 déc. 2013 au 11 janv. 2014	29 882,77 \$
532914-532989	Paies semaine du 12 janv. au 1 ^{er} fév. 2014	<u>48 058,00</u>

Total : 77 940,77 \$

Transactions
pré-autorisées
et via internet

<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-01-01 Gouv. prov. (DAS)	37 749,80
GWW-01-02 Gouv. féd. (DAS)	2 447,61
GWW-01-03 Gouv. féd. (DAS)	15 620,17
PWW-01-01 Pétroles Provencher (huile chauffage)	1 843,17
PWW-01-02 Bell Canada	909,75
PWW-01-03 Hydro Qc	2 668,46
PWW-01-04 Visa Desjardins - DG	467,92
PWW-01-05 Visa Desjardins - préfet	60,00
PWW-01-06 Pétroles Provencher (huile chauffage)	2 149,74
PWW-01-07 Bell Canada	947,21
PWW-01-08 Bell Mobilité -cellulaire	290,80
PWW-01-09 CARRA	500,77
PWW-01-10 Hydro Qc	2 740,10
VAP-01-01 Remboursement règlement d'emprunt	<u>2 406,28</u>

Total : 70 801,78 \$

ADOPTÉ

Le 12 février 2014

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-02-14-12472

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14000	Centre d'extincteur SL (recharge)	400,55
14005	Dubois & Frères Ltée (réparation)	112,36
14006	Acc. d'Auto Illimités(ivers)	39,29
14007	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	86,23
14008	Groupe CLR (système de comm.)	896,81
14009	Garage M.J. Caron & Ass. (essence)	205,50
14023	Logiciels Première Ligne inc. (contrat entretien 2014)	2 385,73
14031	ACSIQ (cotisation 2014)	264,44
14033	ENPQ (session accréditation)	140,00
14037	CAUCA (contrat de service pour 6 mois)	344,93
14044	Municipalité de Laurierville (téléphone, essence)	579,88
14046	Ville de Princeville (frais de cour, entraide)	337,68
14050	Ministre des Finances (colloque)	360,00
14054	M. Sylvain Tardif (location tour)	150,00
14055	Municipalité d'Inverness (location tour)	150,00
14056	M. Denis Langlois (location tour)	150,00
14059	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	1 326,14
14063	Dalmatian Fire equipment, inc. (APRIA)	22 290,63
14066	Jean-Pierre Bergereon (réparation)	1 375,00
14068	ATIPIQ (cotisation 2014)	<u>100,00</u>
	Total :	<u>31 695,17 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
532847-532913	Paies déc. 2013	<u>12 861,37</u>
	Total :	<u>12 861,37 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet

<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-01-01 Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	91,20
PWW-01-02 Bell Mobilité - Pagette	531,94
PWW-01-03 SHELL	290,96
PWW-01-04 Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,58
PWW-01-05 Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,58
PWW-01-06 Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,58

Le 12 février 2014

Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-01-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,15
PWW-01-08	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	91,20
PWW-01-09	Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-01-10	ESSO	353,68
PWW-01-11	SONIC	<u>1 494,10</u>
	Total :	<u>3 291,33 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 19 décembre 2013, une résolution de la MRC de Nicolet-Yamaska demandant un appui dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec concernant les impacts de la modernisation du rôle d'évaluation de la MRC. Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska – Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable appuie la résolution de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Modernisation du rôle d'évaluation QU'une copie de la présente résolution d'appui soit transmise à la MRC, au MAMROT et à la FQM.

A.R.-02-14-12473 ADOPTÉ

Varia : ATTENDU le rapport des revenus et dépenses déposé par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs et portant sur l'ensemble des activités d'entretien du Parc linéaire des Bois-Francs, traversant le territoire des MRC de L'Érable et d'Arthabaska;

verte – Parc ATTENDU QUE le programme d'aide à l'entretien de la Route verte permet de défrayer 50 % des frais admissibles assurant l'entretien de la piste cyclable;

Bois-Francs EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Geneviève Ruel, appuyé et résolu à l'unanimité :

A.R.-02-14-12474

Le 12 février 2014

QUE le Conseil de la MRC de L'Érable accepte et dépose le rapport des revenus et dépenses préparé par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francis pour la saison 2013, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte attestant des revenus et dépenses admissibles;

QUE la MRC de L'Érable reconnaît que le montant versé par le ministère des Transports du Québec, dans le cadre de son programme, n'excède pas 50 % des dépenses reliées à l'entretien du Parc linéaire des Bois-Francis;

QUE la MRC de L'Érable est d'accord pour que le rapport de la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francis soit présenté conjointement avec la MRC d'Arthabaska;

QUE le directeur général soit autorisé à signer la « Fiche d'évaluation de l'état de la route verte » pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Période de
questions

M. Christian Lacerte de Sainte-Sophie-d-Halifax, émet un commentaire à propos du bruit émis par les éoliennes.

M. Yvon Bourque demande au directeur général si la MRC a bien reçu une correspondance transmise à la MRC à propos des redevances liées aux éoliennes. M. le directeur général confirme que le projet de lettre a bien été reçu.

M. Bourque dépose le procès-verbal d'une rencontre du RDDA tenue le 12 décembre 2013 au bureau du MAMROT concernant le bruit causé par les éoliennes Dossier 14-3933.

Levée de
la séance

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-02-14-12475

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier